

me demande si ce fonctionnaire de la Chambre a agi comme il le devait en refusant d'expédier des avis après que je le lui ai eu demandé.

**M. l'Orateur:** En raison de l'importance que tous les honorables députés attachent à cette question, comme moi-même d'ailleurs, je suis certain qu'ils ne s'opposeront pas à ce que je prenne l'affaire en délibéré, afin d'étudier le long mémoire présenté par l'honorable député de Médecine-Hat avant de prendre une décision et de faire rapport à la Chambre en temps et lieu.

*(Plus tard)*

**M. Nasserden:** Monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui du député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon):

Qu'avec le consentement unanime de la Chambre le comité permanent de l'agriculture et de la colonisation reçoive des directives lui conférant le pouvoir d'enquêter sur les opérations, les principes et la structure financière de la loi sur la stabilisation des prix agricoles et de l'Office, puis de faire rapport à la Chambre sur ses observations à ce sujet.

**M. l'Orateur:** Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

**L'hon. M. Pickersgill:** Je me demande, monsieur l'Orateur, s'il serait possible de nous soumettre d'abord la motion.

**M. l'Orateur:** Le député de Rosthern a proposé, avec l'appui du député de Joliette-L'Assomption-Montcalm:

Qu'avec le consentement unanime de la Chambre le comité permanent de l'agriculture et de la colonisation reçoive des directives lui conférant le pouvoir d'enquêter sur les opérations, les principes et la structure financière de la loi sur la stabilisation des prix agricoles et de l'Office, puis de faire rapport à la Chambre sur ses observations à ce sujet.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, le gouvernement ne souhaite aucunement limiter une enquête, quelle qu'elle soit, mais la façon de procéder paraît assez inusitée. Je proposerais à Votre Honneur de considérer cet ordre comme avis, de façon à nous permettre d'étudier la question lundi. Autrement dit, si je devais m'en tenir au Règlement, je déclarerais qu'il n'y a pas, aujourd'hui, consentement unanime; mais, pour être aussi conciliant que possible, je proposerais d'étudier la recevabilité de la motion.

**M. l'Orateur:** Si la Chambre ne donne pas son consentement unanime, je n'ai pas le choix, aux termes du Règlement.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, je me demande si, en étudiant la question, vous pourriez également consulter le hansom de la dernière session. Vous constaterez que j'ai demandé le consentement unanime de la Chambre pour proposer une

motion concernant la commission des pêcheries du Pacifique Nord, dont je voulais que l'étude soit confiée au comité permanent de la marine et des pêcheries. A ce moment-là, le secrétaire d'État, alors simple député, s'est empressé de dire qu'il ne voyait pas d'objection au consentement unanime.

**M. Olson:** Monsieur l'Orateur, avant que nous en ayons fini avec les motions, j'aimerais aussi demander que la Chambre consente à l'unanimité à ce que je présente une motion. Je devrais peut-être lire la motion, et si vous voulez y réfléchir, de même que pour l'autre, cela serait acceptable. Je propose, appuyé par l'honorable député de Fraser-Valley (M. Patterson):

Que le comité permanent de l'agriculture et de la colonisation reçoive instruction d'examiner sans délai et d'approfondir toutes les questions qui relèvent ou qui découlent de la différence entre le prix reçu pour le grain de provende par les producteurs de l'Ouest canadien et le prix payé par les éleveurs de bestiaux dans l'Est du Canada; et que ledit comité fasse rapport, avec toute la diligence possible, de ses observations et de son opinion à ce sujet.

**M. l'Orateur:** Une fois de plus, je dois demander si la Chambre accorde son consentement à l'unanimité.

**L'hon. M. Pickersgill:** J'espère, monsieur l'Orateur, que vous traiterez cette question de la même façon que l'autre, soit que vous l'acceptiez avec certaines réserves.

**M. Pigeon:** Nous aimerions avoir aujourd'hui l'opinion du ministre de l'Agriculture.

**M. l'Orateur:** On m'informe, et je suis heureux de le dire, que n'ayant pas reçu le consentement unanime à l'égard de ces motions, ou projets de motion, je ne devrais pas les prendre en considération. Toutefois, je dois prendre en considération les questions qu'a soulevées l'honorable député de Médecine-Hat, et qui ont été discutées précédemment aujourd'hui; mais je ne prends pas en considération les deux motions qui viennent d'être proposées, à moins d'un consentement unanime. N'ayant pas obtenu le consentement à l'unanimité, je n'ai pas l'intention de les considérer.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Le gouvernement ayant refusé.

**Des voix:** Honte!

**L'hon. M. Pickersgill:** Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que le gouvernement considérera cette question, et j'en ferai rapport à la Chambre lundi.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, afin qu'on sache bien à quoi s'en tenir, je dis que le manque d'unanimité est attribuable au secrétaire d'État (M. Pickersgill), qui parle au nom du gouvernement.